

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20080704-2008_8_7_1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

Communication
à la Commission Permanente

N° 2008 8-7-1
Séance du vendredi 4 juillet 2008

COMMUNICATION

FONDS D'ACTION CULTURELLE SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/I - 7è/05 du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 en faveur du Développement Culturel,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 21 mai 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

- ❖ Donne acte au Président de la communication relative aux comités de suivi 2007 des conventions de partenariat avec La Passerelle à Rixheim, le Triangle à Huningue et le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture à Guebwiller (*annexés au rapport*).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER